

Cher Monsieur Alexandre Boudet

L'article rédigé par Charlotte Arce et publié le 11 octobre 2024 à 7h00, intitulé « La résidence alternée n'est pas toujours une bonne idée pour l'enfant, la rendre systématique encore moins », a retenu toute notre attention.

Votre article présente un procédé problématique en ne donnant la parole qu'à un seul courant de pensée, sans contre-argumentation.

Par ailleurs Jean Latizeau, président de l'association « SOS Papa », et moi-même, Paul Gaudin, président de l'association « Jamais Sans Papa », toutes deux évoquées mais nullement contactées, sommes grandement interloqués de voir nos associations qualifiées de « lobbies masculinistes » cherchant à systématiser la résidence alternée pour éviter le paiement de pensions alimentaires. Déjà ceci est juridiquement faux (Art 371-2 du Code Civil : Dés qu'il y a différence de salaire il y a pension alimentaire).

C'est le parti pris péjoratif d'une discrimination sous l'angle d'un prisme totalement néo féministe. Nous ne pouvons l'accepter sans mots dire ! Cette idéologie est d'ailleurs dénoncée par bien d'autres que nous, des personnalités réputées telles que Elisabeth Badinter Philosophe, Audrey Jouglas professeur de philosophie et autrice, Nina Power philosophe britannique ou encore Kristina Schröder ancienne ministre allemande de la famille.

Car si nous devons nous rapprocher d'un courant de pensées nous sommes plus proches d'un hominisme complémentaire du féminisme. L'un et l'autre tendent à la meilleure reconnaissance et au meilleur respect possible des deux sexes dans leur complémentarité (et non en cultivant une opposition frontale non naturelle et contre productive).

Nous souhaitons donc demander un droit de réponse afin d'apporter une nuance à votre article et de présenter des informations en accord avec les statistiques disponibles.

L'article mentionne des pseudos statistiques afin d'arriver à la conclusion fallacieuse que « lorsque la mère demande la résidence principale et le père la garde alternée, c'est lui qui obtient gain de cause dans 80 % des cas ». Le cheminement tortueux adopté consiste à s'appuyer sur l'avis d'une ex-avocate qui elle-même citerait une sociologue mêlant des constats -sans précision méthodologique- mixant la France et le Québec, tout ceci étant soit disant confirmé par l'enquête 2013 de la Chancellerie car « la résidence alternée n'est demandée par les deux parents que dans 19% des cas ». Or quand on se donne la peine d'examiner sérieusement cette étude ministérielle (https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/migrations/portail/art_pix/1_rapportresidence_11_2013.pdf), la réponse à la question de la première phrase est l'inverse : 76,4% de rejet de la demande du père (Tableau N° 15, page 27).

De même il y a lieu d'évoquer les effets bénéfiques de la résidence alternée mis en exergue par de nombreux experts à travers le monde. La revue officielle de la très influente « [Society for Emotion and Attachment Studies](#) » a publié le 11 janvier 2021 un [article de consensus](#) cosigné par 70 spécialistes mondiaux de l'attachement en ce sens. Citons notamment Michel Grangeat (France – 2018) Maître de conférence en sciences de l'éducation « *la qualité de la relation que l'enfant va pouvoir entretenir avec chacun de ses parents... reste dépendante du fait de pouvoir être suffisamment en contact avec le parent* ». Michel Grangeat complète et détaille les recherches de William Fabricius (USA 2017) pour démontrer que la résidence alternée est bénéfique même pour les plus jeunes ... quels que soient le niveau de conflit des parents.

En espérant votre attention et une prise en compte de nos observations

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur Boudet, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean Latizeau
Président de l'association "SOS Papa"

Paul Gaudin
Président de l'association « Jamais Sans Papa »